

RAPPORT
A M. Le Préfet des Ardennes
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PAR
Ed. SENEMAUD

ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

E.S

1880

CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX
SERIES Succr
37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39 et 18 Rue de Clèves

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVES
1880
Par Ed. Sénemaud

Local

Les parties du local pour lesquelles je réclame depuis deux ans certains travaux de réparations, se trouvent toujours dans le même état. La Commission départementale, qui a visité les Archives le 11 juin dernier, a reconnu la nécessité de prendre des mesures pour remédier aux inconvénients que j'ai déjà souvent signalés.

Dons et Réintégrations. – Documents intéressant les Archives.

En fait de réintégrations, je n'ai à mentionner que la restitution anonyme opérée le 23 novembre dernier, de cinq registres et cahiers in-folio, concernant le Bailliage et l'abbaye de Mouzon, et dont suit la description :

1° Registre des sentences du Bailliage, 40 feuillets papier, 1788.

2° Registre relatant les titres de l'abbaye, pour justifier de ses droits sur les grosses et menues dîmes et sur certains héritages de Mouzon, Remilly-le Grand et Remilly-le-Petit, Sedan, Balan, Bazeilles, Francheval, Pourru-Saint-Remy ou le Bas, Givonne, Illy, Douzy, Villers-Cernay, Pouilly, Beaumont, Briouilles-sur-Bar, 33 feuillets, papier, écrit après 1686.

3° Registre intitulé *Office du Prévost*, contenant l'état des biens, droits, cens et revenus dépendant du dit office de l'abbaye Notre-Dame de Mouzon, pour les années 1663-1691, 13 feuillets, papier, écrit à la fin du 17^e siècle.

Le Prévost jouissait de certains droits qui lui rapportaient rentes et revenus. Je citerai les articles 1, 3 et 4.

Appartient au Prévost moine de l'abbaye de Mouzon, de créer, établir et continuer en l'absence du Seigneur-abbé, un maire, trois échevins, un sergent et autres officiers de justice et police en chacun village dépendant de la ditte abbaye, scavoir à Autreville, Brévilly, Yoncq, Autrecourt, Flaba et ès deux Remilly, afin d'y exercer la justice et police, à cause de quoi lui appartient les rentes cy-après déclarez...

Les maires des villages sus-dits doivent au dit prévost un chapon par chacun an et le maire de Remilly en doit deux qui ont été receus en l'an du présent compte, et les autres maires refusent d'acquitter la ditte redevance à cause des guerres, partant 2 chappons.

Item la jeunesse des dits villages sont obligéz de venir demander au sieur prévost-moine la permission de *danser* et *jouer à la quille* aux bastons, les jours de la feste et dédicace des sus dits villages, et ont accoutumé d'apporter un présent...

4° Catalogue des titres concernant le prieuré de Cesse et la Chamberrie d'Harricourt, 4 feuillets, écriture du 15è siècle.

Les numéros 2, 3 et 4, qui portent l'estampille des Archives, ont dû disparaître du dépôt il y a plus de vingt-cinq ans, car ils ne figurent pas sur l'ancien inventaire.

Les acquisitions et copies de documents relatifs à l'histoire du département, consistent en quatre registres in-folio de 392 feuillets. En voici les titres :

Manuscrit de François de Camps, abbé de Signy : notices historiques sue Charleville, la seigneurie de Mouzon, la principauté de Porcien, la ville et seigneurie de Sedan.

Vassaux du comté de Champagne, de l'an mil deux cent dix ; liste des fiefs, terres et seigneuries situés dans la Généralité de Champagne.

Gens d'armes et de pied qui servirent à Mézières et ès-parties de Thiérarche, 1339-1340.

Versement de papiers par la préfecture et les administrations

Les Archives ont reçu, pendant le cours de l'année 1879-1880, de nombreux envois de papiers qui proviennent :

1° Des bureaux de la Préfecture : 158 liasses.

2° Du Service vicinal : 3 liasses, 4 registres.

3° Des ponts et Chaussées : 65 liasses, 8 registres.

4° De la Trésorerie : 791 rôles et états et 98 registres.

Total : 110 registres, 226 liasses et 791 rôles et états.

Classement

Les travaux de classement accomplis par l'Archiviste et l'employé auxiliaire, depuis le 1^{er} juillet 1879 jusqu'au 30 juin 1880, embrassent les deux parties du cadre et se rapportent aux séries qui suivent :

1° Archives départementales antérieures à 1790, série B. Prévôté d'Agimont, 145 articles.

2° Archives départementales postérieures à 1790 :

Série M. (Administration générale). 14 liasses

Série O. (Administration communale). 36 liasses

Série O. (Voirie vicinale). 463 liasses 4 registres

Série O. (Comptabilité communale). 574 liasses

Série F. (Finances. Forêts).	5 liasses	
Série R. (Guerre et affaires militaires. Francs-tir).	1 liasse	
Série S. (Travaux publics. Chemin de fer).	37 liasses	
Série S. (Travaux publics. Ponts et chaussées).	81 liasses	17 registres
Série X. (Etablissements de bienfaisance. Bureaux de bienfaisance).	324 liasses	

	1 235 liasses	21 registres

La comptabilité communale se trouve entièrement classée jusqu'en 1878.

Les papiers retirés comme inutiles et bons à supprimer forment 100 liasses.

Rédaction et impression de l'inventaire-sommaire des archives départementales

La 14^e livraison de l'inventaire, série B, compte 4 feuilles d'impression, de 7 à 10. Ce fascicule, qui sera mis sous les yeux de MM. Les membres du Conseil général, comprend les articles 147 à 270, relatifs à la Cour souveraine et au bailliage de Charleville.

L'analyse des documents inventoriés depuis mon dernier rapport jusqu'au 30 juin 1880, comprend 261 articles, commençant à B. 890, dans l'ordre suivant :

B. 630-637. Bailliage royal de Mohon. Minutes d'audiences, insinuations, actes extraordinaires, inventaires, procès-verbaux de visite de bâtiments, actes d'émancipation et de tutelle, 1659-1790. 15 liasses 14 registres 1 plan.

B. 658-664. Bailliage royal et présidial de Reims. Lettres de rémission, procédures, Cahier de doléances des communautés pour la convocation des Etats généraux, 1542-1789.....7 liasses

B. 665. Bailliage d'Eprenay. Cahiers de doléances des communautés pour la convocation des Etats généraux, 1789.....1 liasse

B. 666-731. Bailliage ducal de Rethel. Délibérations des officiers du duché, Minutes d'audiences, enregistrement des causes, édits, arrêts et déclarations du Roi, plunitifs, minutes d'actes. Extraordinaires, enquêtes et rapports, ventes et adjudications, sentences sur vus de pièces, actes déposés au Greffe, conclusions du Procureur général fiscal, dossiers de procédures civiles resté au greffe, 1670-1738.....43 liasses 42 registres

B. 732-882. Bailliage de Rumigny. Causes ordinaires, causes d'office, enquêtes, sentences sur vus de pièces, comptes de tutelle, Emancipations, sentences d'interdictions, appositions de scellés, interrogatoires sur faits et articles, rapports d'experts, procès-verbaux d'arpentages et de partages, saisies, ventes et adjudications, inventaires, procès criminels, déclarations de grossesses, causes extraordinaires, nominations de mairies et d'échevins, réceptions de pitoyeurs et gardes-Messiers, 1613-1889.....7 liasses 1 registre

Total : 125 registres et cahiers de 12 000 feuillets : 3 plans, papier :

155 liasses comprenant 27 pièces, parchemin et 15,867 pièces, papiers.

Les 261 articles qui précèdent, analysés sur fiches, vont être reportés sur les cahiers réglementaires pour être soumis à l'approbation ministérielle.

Sous-Préfectures. Bibliothèques administratives

Le transport à la Préfecture des papiers antérieurs à 1830 s'accomplira dans un délai assez rapproché. Aussitôt cette opération terminée, il sera procédé à l'inventaire des papiers de rebut destinés à être vendus. Le service des bibliothèques administratives se trouve dans un état satisfaisant. Les abonnements sont régulièrement servis.

Archives communales et hospitalières

Huit inventaires d'archives communales antérieures à 1790 m'ont été communiqués : Boutancourt, Le Châtelet-sur-Sormonne, Chooz, Connage, Guignicours, Montigny-sur-Vence, Omont et Tarzy. Beaucoup d'autres, réclamés maintes fois, n'arrivent pas. Durant le cours de mon inspection d'archives communales, j'aurai soin de me conformer aux prescriptions de la dépêche ministérielle du 30 mars dernier, et je rédigerai sur place les inventaires des dépôts qui se rencontrent dans les localités où il n'y a pas possibilité de trouver des rédacteurs capables de déchiffrer les anciennes écritures. Quant aux documents d'archives plus importantes, j'en réclamerai le transfert à Mézières, où je prendrai le temps de les classer et de les inventorier.

Sur la somme de 250 francs accordée par le Conseil général pour primes d'encouragement aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'inventaires communaux, 155 francs ont été distribués, savoir :

À MM. Billy, à Guignicourt	45 francs
À MM. Malou, au Châtelet-sur-Sormonne	30 francs
À MM Miquel, à Montigny-sur-Vence	40 francs
À MM. Thévenin, à Omont	40 francs

J'ai continué de travailler à l'inventaire des archives hospitalières de Mézières, antérieures à 1790. Cet inventaire, qui est très peu avancé, ne pourra être transmis au Ministère que dans le courant de l'année prochaine.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre plus tard mon rapport spécial sur l'inspection des Archives communales.

Demandes de recherches- Expédition

Les demandes de recherches provenant des particuliers et des administrations, et les communications avec déplacement depuis le 1^{er} juillet 1879 jusqu'au 30 juin 1880, s'élèvent à 446, savoir :

Communications avec déplacement	28
Recherches dans les Archives postérieures à 1790	212
Recherches dans les Archives antérieures à 1790	206

Les demandes qui ont eu pour objet des recherches et des travaux dans les Archives dites historiques, antérieures à 1790, concernent comme l'année dernière toutes les séries des Archives civiles et religieuses, et proviennent des localités suivantes : Bosséval, Charleville, Chéhéry, Floing, Haraucourt, Mézières, Mouzon, Remaucourt, Sedan, Vouziers, (Ardennes). Paris ; Angers (Maine-et-Loire) ; Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; Saint-Cyr (Seine-et-Oise). Sugny (Belgique).

Les expéditions de pièces, au nombre de cinq, ont produit pour sept rôles, la somme de 5 francs 25 centimes.

Crédit à inscrire au budget pour 1881

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer l'inscription du crédit suivant au sous-chapitre IX du budget de 1881

Article 1 ^{er} . Appointements du conservateur des Archives.....	3.600 francs
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1.500 francs
Article 2. Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons.....	120 francs
Article 3. Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400 francs
Article 4. Primes d'encouragements aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des Archives communales antérieures à 1790.....	250 francs
Article 5. Acquisition et copie de documents intéressant les Archives.....	200 francs
Article 6. Publication de l'inventaire-sommaire.....	550 francs
Article 7. Chauffage du bureau de l'Archiviste.....	150 francs
Article 8. Inspection des Archives communales.....	500 francs
Article 9. Gages d'un homme de peine.....	100 francs
Article 10. Chauffage du concierge.....	125 francs

Le crédit des Archives, s'élevant actuellement à 7,645 francs, se trouverait ainsi réduits à 7,495 francs. L'article 11, classement et réunion au dépôt central des papiers des Sous-Préfectures antérieurs à 1830, n'ayant plus sa raison d'être pour 1884, est supprimé. C'est de ce chef une diminution de 500 francs, mais d'autre part, les besoins du service m'obligent à vous demander une augmentation pour les articles 6, publication de l'inventaire-sommaire, et 7, chauffage du bureau de l'Archiviste, qui seraient portés, l'article 6, de 250 à 550 francs, et l'article 7, de 100 à 150 francs.

Depuis une douzaine d'années, une somme de 250 francs au lieu de 500, chiffre primitif, est inscrite au budget pour l'article *publication de l'inventaire*. Cette somme de 250 francs qui nous permet seulement d'imprimer chaque année 4 feuilles in-4° et une couverture, le tout tiré à 400 exemplaires, est devenue tout à fait insuffisante. La copie actuellement disponible. La copie actuellement disponible représente 20 feuilles d'impression, et par suite du classement complet des papiers historiques, elle tend à s'accroître dans des proportions assez considérables. Cette copie exigerait cinq années environ pour arriver à son complet épuisement. Il m'a paru nécessaire, Monsieur le Préfet, d'activer et d'augmenter le travail d'impression qui peut fournir 9 feuilles au lieu de 4, et continuer ainsi sans être interrompu, jusqu'à l'achèvement de l'inventaire. C'est ce qui explique l'augmentation réclamée de 300 francs, qui porterait le chiffre de l'article 6 à 500 francs.

Les 100 francs alloués pour le chauffage du bureau de l'Archiviste, sont également de beaucoup insuffisants, surtout depuis le changement de local, il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de chauffer le bureau de l'Archiviste. La salle destinée au public et, qui reçoit des travailleurs tout l'hiver, demande un chauffage continu, nécessité par la grandeur de la pièce, et avant tout, par l'humidité proverbiale de la maison Bourdier. Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer pour cet article une augmentation de 50 francs qui ne présente assurément rien d'exagéré.

Je terminerai comme les années précédentes, en recommandant, à votre bienveillance l'employé auxiliaire des Archives, chargé du classement des papiers administratifs, M. Kèwe, qui se seconde parfaitement et remplit sa tâche avec un zèle et une activité digne d'éloges.

L'Archiviste du département. Inspecteur des Ardennes communales et hospitalières

Ed. SENEMAUD